

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MONTMÉRAC

Séance du 11 avril 2016

L'an deux mil seize le onze avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Montmérac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 4 avril 2016

Membres en exercice : 26

Etaient présents : M. BERGEON, M. MOUCHEBOEUF, M. HERAULT, M. GAILLARD, M. LEMBERT, M. DAUGE, M. AMIOT, M. MONICHON, Mme BERTRAND, M. JOLLET, Mme LIBERT, Mme MARCEAU, M. TESTAUD, M. COMBEAU, Mme BORDRON, Mme CHAINIER, Mme PETIT. M. MAROT

Absents et excusés : Mme PINEAU, M. LEYMARY, Mme FEUILLERE, Mme DURAND, Mme BARBEAU, Mme VINCENT, M. MAGNE, M. GABORIT.

Mme LIBERT Céline a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Vote du budget 2016

Vote des taux d'imposition 2016 des trois taxes directes locales de Montchaude et de Lamérac.

Désignation des représentants à la CLECT de la CDC4B Sud-Charente

Adhésion au service « Secrétaire de Mairie itinérante » du Centre de Gestion de la Charente

Autorisation au Maire pour signature du devis maîtrise d'œuvre pour l'avant-projet du théâtre de plein air.

Questions diverses

1) Délibération 48/2016 : Vote du budget 2016:

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2016 qui s'établit à 572 374 € pour le fonctionnement et à 291 979 € pour l'investissement.

2) Délibération 49/2016 : Vote des 3 taxes directes locales 2016:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les taux suivants :

Pour la commune déléguée de LAMÉRAC :

Taxe d'habitation : 8.24 % Taxe foncier bâti : 16.40 % Taxe foncier non bâti : 41 %

Pour la commune déléguée de MONTCHAUDE :

Taxe d'habitation : 8.95% Taxe foncier bâti : 15.60 % Taxe foncier non bâti : 43.69 %

3) Délibération 50/2016

Objet : Désignation des représentants à la CLECT de la CdC4B Sud-Charente

Monsieur le Maire explique que la commune nouvelle de MONTMÉRAC doit désigner un représentant titulaire et un suppléant pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT – de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente.

Après avoir rappelé le rôle de la CLECT, il demande au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné :

Membres de la commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Titulaire : Michel MOUCHEBOEUF

Suppléant : Frédéric BERGEON

4) Délibération 51/2016

Objet : SERVICE SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT DU CDG DE LA FPT DE LA CHARENTE

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service de "**secrétaire de mairie itinérant**" proposé par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

Il rappelle que par son intermédiaire, des secrétaires de mairie itinérants recrutés et formés par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente peuvent être mis à disposition des collectivités à votre demande :

- soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel,
- soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires.

Ce dispositif peut faciliter la gestion des personnels et permet la prise en charge par POLE EMPLOI, après la fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans avoir besoin d'adhérer à cet organisme.

M. le Maire expose le contenu de la convention dont le modèle est joint à la présente délibération et précise que la signature de cette convention est **sans engagement pour la collectivité**. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de bénéficier de la prestation "**secrétaire de mairie itinérant**" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente dans les conditions qui viennent de lui être décrites chaque fois que les nécessités du service le justifieront ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

5) Délibération 52/2016 : Théâtre de plein air. Avant-projet.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un théâtre de plein air avec tribune enherbée sur la commune déléguée de Montchaude.

Il présente le devis réalisé par le Bureau d'Étude TYRÉ- GILLIER (BETG)

L'entreprise BETG propose le devis suivant :

- Tranche ferme : 1 400 € HT soit 1 680 € TTC
- Tranche conditionnelle : 4 550 € HT soit 5 460 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide que BETG réalisera l'**avant-projet (tranche ferme)**
- Charge le Maire de signer tout document en rapport avec le projet.

6) Questions diverses :

Nouvelles commissions : Monsieur le Maire émet l'idée de créer trois commissions afin de développer certains points importants sur la commune de Montmérac :

- **Une commission « Signalétique »** dont le référant est Monsieur Philippe TESTAUD (Membres : Didier LEMBERT, Eric GAILLARD, Dany PETIT, Patrick MAROT, Béatrice MARCEAU).
- **Une commission « Ecole »** dont la référente est Madame Magali FEUILLERE (Membres : Samuel AMIOT, Gabriel HERAULT, Eugénie BERTRAND, Céline LIBERT, Isabelle BARBEAU, Odile VINCENT)
- **Une commission « Charte du bon comportement »** dont le référent est Monsieur François JOLLET (Membres : Frédéric BERGEON, Michel MOUCHEBOEUF, Martial DAUGE).

Les conseillers excusés lors de ce conseil municipal peuvent toujours s'inscrire à ces trois commissions.

Ces trois commissions devront rendre compte de l'avancement de leurs réflexions et de leurs travaux en fin d'année.

Voyage Scolaire : Monsieur Serge SOUARAC, directeur de l'école de Montchaude, a demandé au Conseil Municipal une subvention pour chaque élève pour un voyage qui se déroulera pendant deux jours en Dordogne. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas octroyer de subvention pour deux jours. Une subvention est attribuée uniquement pour les voyages d'au moins sept jours. Un courrier lui sera adressé.

Brin d'Aillet : Organisé à Lamérac le 1^{er} mai 2016. Monsieur Robert MONICHON s'occupera de l'aillet, de la rilette et du jus de pomme. Monsieur Patrick MAROT ira chercher le pain et Madame Céline LIBERT le vin. Les invitations devront être distribuées avant le 18 avril 2016.

Carrelage Salle Associative : Le carrelage « Town Grey » a été choisi par le Conseil Municipal pour la salle associative.

Séance levée à 22 h 30.